



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 52 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de la circonscription de Champlain

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'à la demande des employeurs, nous devons utiliser nos véhicules personnels dans le cadre de nos fonctions dans le réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE les allocations de déplacement prévues à l'article 27.01 de la convention collective en vigueur ne sont pas suffisantes pour couvrir les coûts relatifs à l'utilisation d'une automobile, selon les paramètres calculés par l'Association canadienne des automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE la hausse du coût des carburants entraîne des dépenses supplémentaires importantes qui touchent durement le budget de nos familles, alors que les analystes prévoient que cette hausse s'accélénera au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective en vigueur prévoit, à l'article 27.06, que le gouvernement du Québec peut adopter une réglementation pour autoriser des tarifs plus élevés que ceux prévus par l'article 27.01.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons que les allocations de déplacement soient augmentées le plus rapidement possible afin qu'elles compensent véritablement les dépenses encourues par l'utilisation de notre véhicule dans le cadre de nos fonctions dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Noëlla Champagne, députée de Champlain

19/03/13

Date